

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 07 mai 2012 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Mario Laplante
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Messieurs Luc Tétreault et Serge Ménard ont motivé leurs absences.

ORDRE DU JOUR

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 avril 2012.
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2012.
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2012.

3- Administration financière

- 3.1 Comptes à payer.
- 3.2 Dépôt des deux états comparatifs de revenus et de dépenses

4- Administration générale

- 4.1 Proclamation de la Semaine québécoise des familles.
- 4.2 Tenue de la consultation auprès des employés dans le cadre du Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.
- 4.3 Demande d'adoption du projet de loi # 14 : *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.*
- 4.4 Demande d'aide financière de la Popote St-Valérien.
- 4.5 Demande d'aide financière de la Fondation La Clé sur la Porte.
- 4.6 Demandes d'achats de la conciergerie.

5- Sécurité publique et sécurité civile

- 5.1 Formation pompier 1.
- 5.2 Défibrillateur cardiaque (engagement municipal).
- 5.3 Achat d'un cabinet et d'un panneau d'affichage.
- 5.4 Ville de Saint-Pie : dépôt d'une résolution soulignant l'excellent travail du service incendie de Saint-Valérien-de-Milton.
- 5.5 Signature du bail entre la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et la MRC des Maskoutains relativement à la location d'un emplacement à l'intérieur et à l'extérieur du centre communautaire.

6- Transport routier

- 6.1 Demande de soumissions relativement aux travaux pour l'entretien, le sablage et le déglacage des chemins publics de la Municipalité de Saint-

Valérien-de-Milton pour les saisons d'hiver 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

- 6.2 Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- 6.3 Mandat du vérificateur externe relativement à la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- 6.4 Demande de réfection de la route 211 (Chemin Milton).
- 6.5 Rang 9 (mandat pour l'arpentage).

7- Hygiène du milieu

- 7.1 Mandat à EXP pour la préparation de document d'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées.
- 7.2 Appui à la demande de tenue et financement d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska.
- 7.3 Don d'arbres.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2012.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Dépôt du rapport de l'assemblée générale des loisirs du 17 avril 2012.
- 9.2 Nomination de deux représentants municipaux à titre d'administrateurs au comité des loisirs de Saint-Valérien-de-Milton.
- 9.3 Réparation d'une table de air hockey et élimination de la table de ping-pong.
- 9.4 Défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier (gratuité du chalet).
- 9.5 Affiliation à Loisir et Sport Montérégie.
- 9.6 Offre de service de Boulianne Charpentier, architectes pour la surveillance de chantier.
- 9.7 Plan de localisation pour la construction de l'abri/pavillon.
- 9.8 Signature de l'entente avec la MRC des Maskoutains relativement au pacte rural.

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieures, un règlement # G-200 applicable par la Sûreté du Québec refondant le règlement G-100 applicable par la Sûreté du Québec.
- 10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2012-54 décrétant des travaux de réhabilitation du rang 9 et réhabilitation et pose de bitume sur la rue Principale, Grande Ligne et rang 11 ainsi qu'un emprunt à cet effet.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

12- Affaire(s) nouvelle(s)

13- Période de question(s)

14- Levée (ou ajournement) de la séance

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 138-05-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de rajouter les items :

- 12.1 Demande de l'école Saint-Pierre
- 12.2 Cours d'eau Messier (demande de monsieur Dominic Lambert).

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 02 avril 2012

Résolution 139-05-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 02 avril 2012 telles que rédigées.

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2012

Résolution 140-05-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 16 avril 2012 telles que rédigées.

2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2012

Résolution 141-05-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 23 avril 2012 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 142-05-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 33,418.55\$, les comptes payés au montant de 72,750.18\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 07 mai 2012 au montant de 93,313.03\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Dépôts des deux états comparatifs de revenus et de dépenses (art. 176.4 du Code municipal)

Les états comparatifs sont déposés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Proclamation de la semaine québécoise des familles

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;

Considérant que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

Considérant que la semaine québécoise des familles se tiendra du 14 au 20 mai 2012 sous le thème "*Avec vous, on va plus loin... Pour un Québec Famille!*";

En conséquence,

Résolution 143-05-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

De proclamer la semaine du 14 au 20 mai 2012 **Semaine québécoise des familles** sous le thème "*Avec vous, on va plus loin... Pour un Québec Famille!*"

4.2 Tenue de la consultation auprès des employés dans le cadre du Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux

Considérant que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige toutes les municipalités à adopter par règlement un Code d'éthique et de déontologie;

Considérant qu'une consultation doit être faite auprès des employés de la municipalité;

Résolution 144-05-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de tenir une consultation avec les employés, de déterminer une date et de s'assurer de la présence des employés municipaux.

4.3 Demande d'adoption du projet de loi # 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Résolution 145-05-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

4.4 Demande d'aide financière de Entraide 3^e Âge Maskoutaine

Considérant le dépôt d'une lettre de Entraide 3^e Âge Maskoutaine demandant une aide financière au nom du comité organisateur de la popote Saint-Valérien;

Considérant que le don accordé à Entraide 3^e Âge Maskoutaine sera remis à la popote Saint-Valérien;

Résolution 146-05-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de l'ordre de 500\$ pour l'année 2012 à l'organisme Entraide 3^e Âge Maskoutaine pour la popote roulante de Saint-Valérien-de-Milton.

4.5 Demande d'achat de la conciergerie

Les élus prennent connaissance de la demande d'achat provenant de la part du concierge.

Résolution 147-05-2012

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder les demandes

décrites en date du 02 avril 2012 mais de retirer les 2 voyages de roche 0.3/4 prévus au terrain des loisirs.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Formation pompier 1

Considérant l'embauche de monsieur Nicolas Simard à titre de pompier volontaire;

Considérant qu'il y a lieu de fournir à monsieur Simard la formation requise pour exercer ses fonctions;

Considérant l'offre de monsieur Daniel Deak, gestionnaire de projet, production manufacturière, sécurité publique et privée du service aux entreprises du RIF, concernant une formation pompier 1 qui aurait lieu à Upton et qui débiterait au commencement du mois de mai 2012;

Résolution 148-05-2012

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription de monsieur Nicolas Simard à la formation Pompier 1 à Upton. Le coût est de +/- \$4000 et la durée de la formation est d'environ 1 ½ an.

5.2 Défibrillateur cardiaque (engagement municipal)

Considérant que la Fondation Cardio-Montérégienne (FOCAM), suite à une demande du Service de sécurité incendie et premiers répondants, offre gracieusement à la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton un défibrillateur cardiaque qui sera installé à la salle communautaire;

Résolution 149-05-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la municipalité s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Défrayer les coûts d'accréditation;
- Renouvellement annuel d'accréditation ou accréditation des nouveaux membres;
- Fournir les preuves d'accréditation à la fondation (photocopie de la facture);
- Organiser une remise officielle de l'appareil lors d'un évènement communautaire au cours des prochains mois;
- Informer la population de la mission de la Fondation Cardio-Montérégienne en première page du journal municipal;
- Que les responsables des organismes puissent suivre une formation.

5.3 Achat d'un cabinet pour DEA et d'un panneau d'affichage

Considérant que le nouveau défibrillateur qui sera installé à la salle communautaire devra être entreposé dans un cabinet afin d'éviter les bris;

Considérant qu'un panneau d'affichage devra également indiquer la présence et la position du défibrillateur;

Résolution 150-05-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat et l'installation d'un cabinet et d'un panneau d'affichage pour le défibrillateur. Le coût est de \$285 pour le cabinet en attente d'un prix pour le panneau d'affichage.

5.4 Ville de Saint-Pie : dépôt d'une résolution soulignant l'excellent travail du service incendie de Saint-Valérien-de-Milton

Suite à l'incendie de l'épicerie InterMarché de Saint-Pie et suite à l'intervention des pompiers de Saint-Valérien-de-Milton, une résolution soulignant le travail remarquable de l'équipe de pompiers de Saint-Valérien-de-Milton est déposée.

5.5 Signature du bail entre la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et la MRC des Maskoutains relativement à la location d'un emplacement à l'intérieur et à l'extérieur du centre communautaire

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'une entente intermunicipale, intervenue le 8 octobre 2003, entre la MRC des Maskoutains et ses municipalités locales, la MRC des Maskoutains exerce la compétence en matière de gestion des appels d'urgence 9-1-1 sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC doit relier des équipements de radio communication entre la fibre optique et le réseau hospitalier;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a installé des équipements à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment de la salle communautaire du locateur à Saint-Valérien-de-Milton, afin d'assurer une efficacité des communications d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'un bail intervienne entre le locateur et la MRC afin que cette dernière puisse jouir d'un accès auxdits équipements tout en respectant les obligations exigées par le locateur;

CONSIDÉRANT que les élus prennent connaissance du bail à intervenir entre la MRC des Maskoutains et la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Résolution 151-05-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Raymonde Plamondon, maire et le directeur général monsieur Robert Leclerc à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton le bail à intervenir avec la MRC des Maskoutains.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Demande de soumissions relativement aux travaux pour l'entretien, le sablage et le déglacage des chemins publics de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour les saisons d'hiver 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015

Résolution 152-05-2012

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'aller en soumission publique pour l'entretien des chemins d'hiver sur l'ensemble du territoire de la Municipalité pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

6.2 Reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transport a versé une compensation de 127,407\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Résolution 153-05-2012

Pour ces motifs, il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.3 Mandat du vérificateur externe relativement à la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que le ministère des Transports exige le dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Considérant que cette reddition de comptes doit être vérifiée par un vérificateur externe;

Résolution 154-05-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder le mandat à la firme FBL inc. pour effectuer la vérification de la reddition de comptes exigée par le ministère des Transports.

6.4 Demande de réfection de la route 211 (chemin Milton)

Considérant que la partie sud de la route 211 (chemin Milton) est dans un état lamentable en partant du coin rue Principale et chemin Milton vers Sainte-Cécile-de-Milton, direction sud;

Considérant que des employés du ministère des Transports ont indiqué des chaînages sur l'emprise du chemin dans le village;

Résolution 155-05-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère des Transports la réfection de la partie Sud de la route 211 à partir du coin rue Principale direction Sainte-Cécile-de-Milton.

6.5 Demande de soumissions par voie d'invitation pour la préparation de plans, devis, appels d'offres et surveillance de chantier pour la réhabilitation sans pose de bitume sur le rang 9 et de pose de bitume sur la rue Principale, le rang 11 et une partie de la Grande Ligne

Résolution 156-05-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions d'honoraires professionnels par voie d'invitation pour la préparation de plans, devis, appels d'offres et surveillance de chantier pour :

- la scarification, mise en forme de la route, excavation de fossés, fondation sans pose de bitume sur le rang 9 sur une longueur approximative de 2,650 mètres;
- de correction des deux courbes (750 mètres), de creusage et nettoyage de fossés sans pose de bitume;
- De pulvérisation et pose de bitume sur la rue Principale (600 m), la Grande Ligne (1,600 m) et pavage sur le rang 11 (6,150 m);
- De prévoir au devis que tous travaux doivent être faits selon les règles de l'art.

6.6 Demande de soumissions pour l'achat et le transport de pierre

Considérant que du rechargement est nécessaire dans le rang Petit 8 et le chemin Perreault-Guilmain;

Résolution 157-05-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé monsieur par Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'aller en soumission publique pour l'acquisition de 9000 tonnes de pierre incluant le transport.

Que des prix à la tonne, incluant le transport, soient demandés pour de la pierre 0-1/2 et 0-3/4. La Municipalité fera le choix entre les deux catégories de pierre. La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et pourra refuser toutes les soumissions sans avoir à justifier sa décision aux soumissionnaires. Le conseil municipal mandate le directeur général à soumettre l'appel d'offres dans un journal local et sur le site électronique SEAO.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Mandat à EXP pour la préparation du document d'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées

Résolution 158-05-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Monsieur Robert Ducharme de la firme EXP inc. à élaborer le devis nécessaire pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour une période de trois ans.

7.2 Appui à la demande de tenue et financement d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par plusieurs acteurs communautaires et municipaux de la gestion de l'eau que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) coordonne des États généraux sur le bassin versant;

CONSIDÉRANT que la rivière Yamaska demeure l'affluent le plus pollué du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales et régionales sont de plus en plus interpellées par les problématiques liées à l'eau (inondations, cyanobactéries, économie d'eau potable, protection des sources, etc.) et que les solutions exigent une meilleure collaboration à l'échelle du bassin versant;

CONSIDÉRANT que ces États généraux produiront un vaste consensus sur les actions à privilégier afin d'assainir la rivière Yamaska et son bassin versant;

CONSIDÉRANT que ce consensus sera bénéfique pour tous les intervenants de la gestion de l'eau, en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun et en optimisant les efforts consentis;

CONSIDÉRANT que les États généraux bonifieront le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant et justifieront davantage la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions du PDE;

CONSIDÉRANT que les membres de l'OBV Yamaska, réunis à l'Assemblée générale annuelle de l'organisme tenue le 29 mars 2012, ont voté à l'unanimité d'œuvrer en 2012 à la tenue d'États généraux;

Résolution 159-05-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton appuie l'OBV Yamaska dans sa démarche d'obtention de financement permettant la planification et la réalisation d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska.

7.3 Don d'arbres

Le directeur général informe les membres du Conseil que la Municipalité recevra de l'OBV Yamaska (Organisme de bassin versant de la Yamaska) 1068 arbres. La Municipalité recevra ses arbres le jeudi 24 mai 2012 au stationnement de l'aréna d'Acton Vale.

En conséquence, la Municipalité procédera au don d'arbre le **samedi 26 mai 2012** à partir de 08H30 jusqu'à midi au garage municipal et tel qu'exigé, une fiche sera complétée en indiquant le nom des citoyens ainsi que leurs coordonnées.

Le comité de la Rivière Noire profitera de cette occasion pour donner des arbustes à être plantés sur les bandes riveraines uniquement.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de avril 2012

Le rapport est déposé.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Dépôt du rapport de l'assemblée générale des loisirs du 17 avril 2012

Le rapport est déposé.

9.2 Nomination de deux représentants municipaux à titre d'administrateurs au comité des loisirs de Saint-Valérien-de-Milton

Considérant les règlements généraux des Loisirs de Saint-Valérien-de-Milton ;

Résolution 160-05-2012

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer madame Martine Lavoie et monsieur Martin Carrier à titre d'administrateurs au comité des loisirs de Saint-Valérien-de-Milton et de nommer monsieur Serge Ménard à titre de substitut seulement lorsque les deux personnes nommées ne sont pas disponibles.

9.3 Réparation d'une table de air hockey et élimination de la table de ping-pong

Résolution 161-05-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le personnel de voirie pour réparer une table de air hockey et de se débarrasser de l'actuelle table de ping-pong.

9.4 Fondation Daigneault-Gauthier

Considérant que cette année encore, Défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier va passer dans notre municipalité;

Considérant que l'an passé, la Municipalité avait prêté gracieusement le chalet des loisirs;

Considérant que monsieur Guy Daigneault demande l'utilisation du chalet afin que les cyclistes aient accès aux toilettes et à la cantine;

Considérant que monsieur Daigneault fournira des bénévoles pour assurer la surveillance du chalet;

Résolution 162-05-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prêter gracieusement le chalet des loisirs le dimanche 10 juin 2012 à la Fondation Daigneault-Gauthier dans le cadre du défi cycliste.

9.5 Affiliation à Loisir et Sport Montérégie

Résolution 163-05-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adhérer à Loisir et Sport Montérégie au montant de 57.49\$, taxes incluses, d'autoriser le directeur général monsieur Robert Leclerc à signer le document pour et au nom de la Municipalité et de nommer madame Julie Champigny à titre de déléguée de la Municipalité auprès de Loisir et Sport Montérégie.

9.6 Offre de service de Boulianne Charpentier, architectes, pour la surveillance de chantier

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a comme projet de bâtir un pavillon/abri sur le terrain des loisirs ;

Considérant que les plans ont été effectués par la firme d'architectes Boulianne Charpentier ;

Résolution 164-05-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers d'accepter l'offre de services de Boulianne Charpentier, architectes, en date du premier mai 2012 tel que décrit :

Surveillance de chantier :	3,000\$
Travaux non-inclus dans la présente offre :	
Architecte :	95.00\$ / heure
Technicien sénior :	70.00\$ / heure
Visite supplémentaire :	400.00\$ / visite

Taxes en sus.

Et de demander à monsieur Yvon Boulianne l'analyse des soumissions pour en vérifier la conformité.

Madame Noëlle Jodoin ayant un intérêt familial dans le dossier qui suit se retire de la salle des délibérations.

9.7 Plan de localisation pour la construction de l'abri/pavillon

Considérant le projet de construction de l'abri/pavillon au terrain des loisirs ;

Considérant que la Municipalité va en soumission par voie d'invitation pour la construction ;

Considérant l'opinion émis par monsieur Yvon Boulianne, architecte ;

Résolution 165-05-2012

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, pour effectuer un plan d'implantation du futur bâtiment pour un montant d'environ 700\$, taxes en sus.

Madame Noëlle Jodoin reprend sa place à la table des délibérations.

9.8 Signature de l'entente avec la MRC des Maskoutains relativement au pacte rural

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu la confirmation d'une aide financière de l'ordre de 30,000\$ dans le cadre du pacte rural pour la construction d'un abri/pavillon au terrain des loisirs ;

Résolution 166-05-2012

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater madame Raymonde Plamondon, Maire et monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-

Milton l'entente à intervenir avec la MRC des Maskoutains dans le cadre de l'obtention de la subvention provenant du pacte rural.

10. AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement # G-200 applicable par la Sûreté du Québec refondant le règlement # G-100 applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion est donné par monsieur Martin Carrier afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement numéro G-200 applicable par la Sûreté du Québec refondant le règlement G-100 applicable par la Sûreté du Québec.

10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2012-54 décrétant des travaux de réfection du rang 9 sans pose de bitume et de pose de bitume sur la rue Principale, Grande Ligne et rang 11 ainsi qu'un règlement d'emprunt à cet effet

Avis de motion est donné par madame Martine Lavoie afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2012-54 décrétant des travaux de réfection sans pose de bitume dans le rang 9 et de pose de bitume sur la rue Principale, Grande Ligne et rang 11 ainsi qu'un règlement d'emprunt à cet effet

11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun item.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Demande de l'école

Considérant que l'école Saint-Pierre soumet une demande de participation financière afin de placer du paillis sous les modules de jeux du parc école ;

Considérant que les modules sont utilisés par plusieurs résidents de la municipalité ;

Résolution 167-05-2012

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de participer financièrement un montant jusqu'à concurrence de 750\$.

12.2 Cours d'eau Messier (demande de monsieur Dominic Lambert).

Considérant que les membres du Conseil prennent connaissance du rapport émis par monsieur Gérald St-Gelais, responsable des travaux publics, concernant des problèmes d'érosions touchant le cours d'eau Messier sur le lot 3 556 641 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Dominic Lambert ;

Résolution 168-05-2012

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la MRC des Maskoutains d'entreprendre les travaux d'entretien sur le cours d'eau Messier afin de corriger la situation.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 169-05-2012

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H15.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émets ce certificat ce 07 mai 2012.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.